Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL089-DE

webdelib

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy n°2026_DEL089

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
Délibération du Comité syndical
Séance du 13 octobre 2026

Ajustement de la durée d'amortissement du budget annexe relatif au services public de production et de distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF)

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, salle Galilée, allée de la Chatellenie, Saint-Jean-de-Linière à Saint-Léger-de Linières, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 34 membres étaient présents, 1 pouvoir a été donné :

Etaient présents
Ilyas BARBAUD (Choletais), Augustin THIEFFRY (Angers Loire Métropole), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Raphaël BRUNET (Choletais), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais), Arnaud HIE (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges), Hubert GUITON (Mauges), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitré), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux - G5), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais), Laetitia NAUD (Mauges), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire)

Etaient absents
Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges), Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire), Laurent HAY (Mauges), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Sébastien TRIQUENAUX (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire)

Ont donné pouvoir
Vincent BOUDAUD (Choletais) donne pouvoir à Ilyas BARBAUD (Choletais)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL089-DE

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1412-1, L 2221-1 à L 2221-9, L 2221-11 à L 2221-14, L 2224-38, L 5711-1 et suivants, R 1412-3, R 2221-1 à R 2221-17 et R.2221-63 à R 2221-94 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 4 au 1er janvier 2026 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 18/2024 du 26 mars 2024 portant création de la régie de « production de distribution de chaleur ou de froid » et la création de budget annexe ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « Service Public de Production et de Distribution de Chaud ou de Froid », approuvés en dernier lieu par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026 DEL_047 du 16 juin 2026 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 43/2024 du 02 juillet 2024 fixant les durées d'amortissements du budget annexe de « service public de production de distribution de chaleur ou de froid » ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° DEL035 du 24 juin 2025 modifiant les durées d'amortissements du budget annexe de « service public de production de distribution de chaleur ou de froid » ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe SPPDCF approuvé par délibération du Comité syndical du Siéml n°2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M4 relative à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante ;

Considérant qu'il convient d'apporter des compléments à la délibération n° DEL035 du 24 juin 2025, afin de préciser les durées d'amortissement des subventions d'investissement reçues au chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de fixer** la durée d'amortissement des subventions d'investissement reçues à :
 - 20 ans pour les subventions reçues relatives aux chaufferies ;
 - 30 ans pour les subventions reçues relatives aux réseaux.
- **de préciser** que l'amortissement sera réalisé selon la méthode linéaire**.**

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL089-DE

webdelib

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35



Jean-Luc DAVY
Le President du Syndicat
21 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL089-DE
webdelib

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

AJUSTEMENT DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES SUBEVNTIONS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR OU DE FROID (SPPDCF)

Annexe au rapport n° 5 présenté au Comité syndical le 13 octobre 2026

Les durées d'amortissement des biens et des subventions reçues du budget annexe de la régie service public de production et de distribution de chaleur ou de froid sont fixés comme ci-dessous :

COMPTES	LIBELLES DES BIENS AMORTISSABLES	DUREE AMORTISSEMENT PROPOSEE
DEPENSES		
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles		
2128	Agencements et aménagements de terrains - autres terrains	25 ans
2158	Installations, matériels et outillage techniques-autres	15 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
21731	Constructions Bâtiments	25 ans
21735	Installations générales, agencements et aménagements divers (chaufferie)	20 ans
21738	Autres constructions (réseaux)	30 ans
	Biens de faible valeur inférieur à 1 525 € TTC	1 an
RECETTES		
	Subventions d'investissement	
13x	*Subvention d'investissement reçue (chaufferie)*	*20 ans*
13x	*Subvention d'investissement reçue (réseaux)*	*30 ans*